

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 5 JUIN 2018 À 19H30**

L'an deux mille dix-huit, le cinq juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOMONT, Maire.

Présents : M. Gérard CHOMONT, Mme Joëlle BORDINAT, Mme Gisèle DEVIE, M. Guy PIPET, Mme Nicole LEKEUX, M. Luc AIREAULT, Mme Jeannine FOUILLET, M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, M. Bruno ROUGIER, M. Francis BAUDIS, M. Guillaume LANDAT, M. Frédéric LAMIDET, M. Stéphane DESMET, M. Louis MENDY, Mme Danièle ROUX, Mme Marie-Yvonne LE BIHAN.

Ont donné pouvoir :

Mme Ginette SYLVANISE à M. Gérard CHOMONT,
Mme Estelle DROIN-BALLIOT à M. Guy PIPET,
Mme Elisabeth GASBARIAN à Mme Jeannine FOUILLET.

Absents :

Mme Nathalie CHARTIER-HEBERT, M. Boudjema HAMELAT, Mme Valérie MEYNENT, M. Lionel TEXIER, Mme Sabine ABA, M. Jacques NEDELLEC, Mme Khedidja NEBZRY, M. Carlos MENDES.

M. Luc AIREAULT a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h36.

Tout d'abord j'aimerais que nous fassions une minute de silence en l'honneur de Monsieur Jean GASBARIAN, mari de notre collègue Elisabeth GASBARIAN dont les obsèques se sont déroulées le 23 avril dernier.

Informations générales

- Le 8 avril, un trou de 8 mètres de profondeur est apparu rue Guillaume Apollinaire. Le nécessaire a été fait immédiatement pour sécuriser la zone et des travaux de comblement ont été réalisés : 4 toupies de 7 m³ de béton spécial ont été nécessaires pour combler l'excavation. Des effondrements s'étant déjà produits dans ce secteur, Monsieur le Maire souhaite que des études de sol soient réalisées.
- Fermeture de la rue de la Roche : en raison des trous rue de la Roche et afin d'éviter tout accident mettant en cause la commune, un arrêté a été pris pour interdire la circulation sauf riverains et véhicules de secours. Un devis a été demandé pour remettre en état cette chaussée très dégradée : le coût des purges est de 60 000€, somme non prévue au budget. M. le Maire a reçu un appel téléphonique du directeur de cabinet du maire de Meaux, car la fermeture de la rue de la Roche entraîne des bouchons dans le secteur du parc Frot. M. le Maire lui a expliqué que pour l'instant nous n'avons pas le financement pour remettre en état la chaussée et qu'une aide exceptionnelle de la CAPM serait la bienvenue, cette route ayant un intérêt communautaire et étant empruntée par de nombreux automobilistes extérieurs à Crégy les Meaux.
- Astreinte financière à l'encontre de l'Eglise évangélique : ayant perdu en cassation l'église évangélique devait détruire son bâtiment sous peine d'une astreinte journalière de 30€. Un premier versement a été reçu par la commune pour la période du 11 février au 26 mai 2016 d'un montant de 3 150€.

- Prémption au 6 rue Roger Salengro : la commune avait préempté un immeuble rue Salengro pour y faire des logements sociaux. Les propriétaires ont attaqué la décision devant le tribunal administratif qui a rejeté leur demande. Les propriétaires ont fait appel de la décision devant la cour administrative d'appel de Paris.
- Le 27 mai brocante dans le parc de loisirs et concours de pétanque : réussite complète de ces manifestations, avec 24 équipes et de nombreux exposants.
- M. le Maire a rencontré des habitants qui lui ont fait part de problèmes comme les chiens dans le parc, les enfants jouant au ballon place Louis Jovet et les automobilistes empruntant le sens interdit rue Méliès.
- Travaux de l'école du Blamont : les travaux se poursuivent dans les temps, la toiture se termine et les aménagements intérieurs ont bien avancé : pose des cloisons, installation du chauffage, de l'électricité.
- Le 9 juin se déroulera la kermesse de l'école maternelle Tati.
- Sectorisation du collège de Crégy les Meaux : une réunion est prévue sur cette question le 8 juin au conseil départemental à Melun.
- Le 12 avril s'est déroulé salle Signoret Montand le forum sur le travail intérimaire. Beaucoup de participants étaient présents et les organisateurs furent satisfaits de la fréquentation.
- M. le Maire a rencontré Mme la Préfète ce matin, plusieurs points ont été évoqués :

* Le PLU : Mme la Préfète souhaite que les points qui étaient à revoir dans notre PLU suite à son avis de juin 2017 lui soient transmis modifiés. Ensuite elle organisera une réunion avec la DDT, DRIEE, Sous-Préfecture pour étudier le cas particulier du centre d'enfouissement technique et la possibilité de réduire le périmètre de sécurité.

* Assainissement au Blamont : la Préfecture souhaite avoir l'ensemble des éléments concernant les conventions passées entre la commune et le Ministère de la Justice lors de la construction du centre pénitencier afin de savoir si toutes les parties ont bien respecté leurs engagements. Le centre pénitencier devant s'agrandir, des négociations peuvent s'engager avec le Ministère de la justice pour un financement des travaux d'assainissement.

* Logements sociaux : les sommes engagées pour le contentieux lié à la préemption du 6 rue Roger Salengro seront déductibles du montant de l'amende qui a été infligée à la commune.

* Astreinte financière envers l'Eglise évangélique : la commune doit continuer à demander tous les 6 mois le paiement de l'astreinte auprès des services de l'Etat.

* Recensement complémentaire : la loi ne prévoit aucune dérogation, le recensement général de la population pour Crégy les Meaux se fera en 20121.

- Afin de remplacer la responsable de la bibliothèque, Thérèse RISPAL qui partira en retraite le 1er octobre, nous avons recruté le 19 mai, son remplaçant, M. Kevyn BRUGEAIL, qui devrait arriver le 19 juillet.
- Fête de l'eau 2018 : suite à la fermeture de la rue de la Roche, cette manifestation a été supprimée.
- Une réunion publique sera organisée le vendredi 8 juin à 19h30 salle Signoret Montand. Seront évoquées les réalisations de mi-mandat ainsi que le budget 2018. Une seconde sera organisée le samedi 16 juin à 10h toujours salle Signoret Montand pour accueillir les nouveaux habitants du quartier des Closeaux.

Approbation du compte-rendu du 10 avril 2018 : adopté à l'unanimité.

Pas de question.

1) Cessions de studios rue Henri Barbusse

Rapporteur : Mme Joëlle BORDINAT

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre deux studios :

- le studio N°1 situé au 19-21 rue Henri Barbusse,
- le studio N°8 situé au 1bis-9 rue Henri Barbusse.

Ces biens sont vides de tout locataire.

Une place de parking est vendue avec chaque studio.

Le service des Domaines a été sollicité pour estimer la valeur de ces biens.

Deux acheteurs souhaitent acquérir ces biens aux prix de :

- 58 000€ pour le studio N°1 et son parking,
- 55 000€ pour le studio N°8 et son parking.

Mme Le Bihan demande si le prix fixé correspond à l'estimation des domaines.

Mme Bordinat répond que le prix fixé est dans la fourchette donnée par les domaines.

Mme Le Bihan demande d'où proviennent ces studios.

Mme Bordinat répond que ces studios ont été achetés par la mairie.

Mme Le Bihan demande si on peut renchérir sur le prix.

Mme Bordinat répond que c'est trop tard.

Mme Le Bihan demande si on peut connaître le nom des futurs acquéreurs.

Mme Bordinat répond que ce ne sont pas des habitants de Crégy.

Mme Le Bihan demande quelles sont les raisons de la vente.

Mme Bordinat explique que la mairie perdait de l'argent dans l'entretien de ces logements.

M. Mendy demande à combien s'élèvent les loyers ?

Mme Bordinat répond que la mairie touche 250€/mois de loyer et que l'acquisition d'un appartement était de 20 000€.

La délibération est passée au vote :

Pour : 16 – Contre : 1 (Mme Roux) - Abstentions : 2 (Mme Le Bihan et M. Mendy).

2) Modifications des horaires et des tarifs des activités périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Mme Nicole LEKEUX

A la rentrée de septembre 2018, la semaine scolaire sera sur 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le mercredi sera une journée complète d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et considéré comme extrascolaire.

D'autre part, en mars 2017, à la demande des représentants de parents, une consultation a été lancée auprès des familles concernant la modification des horaires d'accueils.

133 familles (sur plus de 400) ont répondu. 89 d'entre elles étaient pour l'élargissement des horaires, 32 étaient contre et 12 étaient sans avis.

A la rentrée de septembre 2017, la décision avait été prise de modifier les horaires d'accueils, avec un réajustement des tarifs :

- Le matin à partir de 7h
- Le soir jusqu'à 19h
- Les mercredis jusqu'à 19h
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (petites et grandes vacances) de 7h à 19h.

Cette modification représente 35 223,02€ de plus sur le marché initial.

Après étude menée, il s'avère que seul 23 enfants bénéficient de ces horaires.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- de revenir à 7h15 le matin et 18h30 le soir ;
- de modifier les tarifs en conséquence.

Mme Le Bihan demande si cela va engendrer un déficit pour l'ALSH ?

Mme Lekeux répond que la mairie ne paiera plus les 35 000€ liés à cette prestation.

Mme Le Bihan affirme que les 35 000€ vont être récupérés sur les ajustements de tarifs.

Mme Lekeux précise que 3 enfants au Blamont, 10 à Jean-Rostand et 10 à Jacques-Tati bénéficient de ces horaires.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

3) Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Rapporteur : Mme Gisèle DEVIE

Les élections professionnelles des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP), aux commissions consultatives paritaires (CCP) et aux comités techniques (CT) se tiendront le 6 décembre 2018.

La loi n°2010-751 portant sur la rénovation du dialogue social adoptée le 5 juillet 2010, fixe le nombre de représentants du personnel, établi selon des fourchettes d'effectifs de la collectivité suivants :

- Entre 50 et 349 agents : 3 à 5 représentants
- De 350 à 999 agents : 4 à 6 représentants
- De 1000 à 1999 agents : 5 à 8 représentants
- de 2000 agents et plus : 7 à 15 représentants

L'effectif au 1^{er} janvier 2018 étant de 68 agents, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de garder le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires et autant de suppléants.

Il souhaite également que le paritarisme numérique soit maintenu avec les représentants de la collectivité, c'est-à-dire 3 représentants titulaires et 3 suppléants ainsi que le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en relevant.

Pas de question.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.